

Gîte de groupe « La Calade »

Les Framboiseilles, La Lagne, 04120 Castellane

Règlement intérieur

Article 1 : disposition générale

Le gîte de groupe « La Calade » a une capacité de couchages de 15 personnes maximum. La société « Les Framboiseilles » met à disposition du groupe locataire ou de tout autre locataire individuel tout ou partie du gîte de groupe « La Calade ». Il est important de noter qu'en fonction des réservations et de la capacité d'hébergement plusieurs clients peuvent louer en même temps le gîte (hors location privative).

Les arrivées se font à partir de 16h00 et les départs pour 10h00 maximum. Le locataire signataire du contrat de prestation devra à son départ effectuer un état des lieux avec le gérant.

Article 2 : Locaux et matériel

Le Domaine Les Framboiseilles met à disposition du groupe la cuisine équipée, le salon/salle à manger, la télévision, le WIFI, les toilettes commun du rez-de-chaussée.

Les chambres du premier, second étage et dortoir avec accès extérieur sont équipés de salle de bain et WC privatifs et sont mises à disposition du groupe en fonction du nombre de personnes.

La terrasse en accès direct avec la salle à manger est également accessible au groupe locataire.

La literie mise à votre disposition comprend : lit, matelas, protège matelas, draps housse, couette et housse de couette, oreiller, protège oreiller et couvertures.

Le linge de maison mis à votre disposition comprend : les serviettes de bain et le papier toilette.

Les 15 lits à disposition du groupe sont répartis de la façon suivante :

- 1^{er} étage : une chambre avec deux lits simples et une chambre avec un lit double
- 2^{ème} étage : une chambre avec un lit double et une chambre avec un lit double et un lit simple
- Dortoir avec accès coté terrasse : 3 lits simples
- Dortoir avec accès coté route : 3 lits simples

Article 3 : consignes de savoir-vivre

Le gîte de groupe « La Calade » est un lieu de vie en commun où le savoir-vivre et le respect sont de rigueur.

Veillez à bien fermer la porte d'entrée afin d'éviter que le froid n'entre.

Veillez à bien fermer les fenêtres des chambres.

Il est demandé aux groupes de limiter le bruit à l'extérieur du bâtiment de jour comme de nuit. Lors de soirée, les portes et fenêtres devront être fermées pour limiter le bruit extérieur. **Le bruit extérieur est interdit après 22h00 sous peine d'expulsion du domaine.**

Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement (ni dans la pièce de vie, ni dans les chambres)

Les locataires fumeurs ne doivent en aucun cas jeter leurs mégots de cigarette par terre (ni dans l'établissement ni en dehors) et doivent vider les cendriers.

Les animaux sont interdits dans l'établissement y compris les chats de la propriété.

Concernant la pièce de vie en commun

- Chacun a le droit d'utiliser l'aspirateur et le balai afin de garder cette pièce propre.
- Les locataires doivent impérativement respecter le mobilier et le matériel mis à disposition pour le séjour, de faire la vaisselle et de vider le lave-vaisselle, le réfrigérateur, le congélateur et de les rendre dans l'état de propreté dans lesquels ils les ont trouvés. Veuillez nettoyer le four, la gazinière et remettre chaque objet où vous les avez trouvés à votre arrivée.

Article 4 : sécurité

Le locataire signataire du contrat de prestation déclare avoir visité les locaux mis à disposition, en connaître les issues de secours, les moyens de détection et de lutte contre l'incendie. Il devra également communiquer dès son arrivée les noms et prénoms de toutes les personnes présentes dans l'établissement. Toute personne étrangère au contrat de prestation signé par le locataire devra se présenter à l'accueil pendant les horaires d'ouverture avant d'entrer dans le gîte « La Calade ».

Les barbecues sont strictement interdits

Article 5 : Eau, électricité et chauffage

La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Les locataires doivent éteindre les lumières lorsqu'ils quittent une pièce y compris l'éclairage extérieur, veiller à ne pas laisser couler l'eau inutilement.

Article 6 : Parking

Les véhicules pourront être garés sur le parking à l'avant du gîte « La Calade » en prenant soin de ne pas obstruer le passage.

Article 7 : Ordures ménagères

Les locataires doivent obligatoirement sortir leurs ordures ménagères du gîte. Vous trouverez des containers de tri sélectif pour le verre, les emballages (carton-plastique-papier-journaux) et ordures ménagères en sortant de la propriété en face de l'autre côté de la route en direction de la déchetterie.

Article 8 : assurance responsabilité

Le domaine Les Framboiseilles se réserve le droit de demander au locataire une police d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les risques de dommages aux locaux, au matériel et aux personnes. La responsabilité des Framboiseilles est entièrement dérogée pendant la durée de l'hébergement. Tout accident provoqué par des personnes placées sous la responsabilité du locataire signataire du contrat encadrant le groupe est imputable à ce dernier. En l'absence du locataire signataire du contrat de prestation, chaque membre du groupe sera responsable de ses actes et des sinistres de toute nature dont il serait à l'origine.

Article 9 : Disposition financière

Un acompte, représentant 35% du montant total de la location sera demandé lors de la confirmation du séjour et ne sera pas récupérable. Il sera encaissé dès sa réception. Son versement entraîne une réservation ferme et définitive. Le paiement du solde (CB, espèce ou chèques vacances) sera effectué dès le jour d'arrivée sur présentation de la facture. Une caution de 500 € sera également demandée au locataire le jour d'arrivée.

Passez un bon séjour

